



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2026-03-19  
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

**Séance du 07 Avril 2026**

Nombre de Conseillers
En exercice : 20 Présents : 17 Procurations : 1 Absents : 2

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Bruno **BONARDI**, Maire.

**Date de la convocation :**  
02/04/2026

**Secrétaire de séance :**  
Mme Christine CUERVO-LOMBARD

**Étaient présents :** MM. **BONARDI** Bruno, **BOQUEL** Alexandra, **ROQUELAURE GERVAIS** Romain, **GUERAO** Elodie, **CLARENS** Gilles, **BAILLON** Gabrielle, **KONOPNICKI** Bastien, **VERDON** Anne, **CUERVO-LOMBARD** Christine, **GIMENEZ** Déborah, **PUISSANT** Guillaume, **FORESTIER** Nicolas, **ROBERT** Lucas, **PERIES** Anaïs, **DE LIMA** Mélina, **SELTZ** Léna, **HULOT** Christian

**Ont donné procuration :** M. **ROLLAND** Jérôme à **PERIES** Anaïs

**Étaient absents :** MM. **DESARNAUD** Louis, **WALTHER** Marie

**AFFAIRE N° 2026-03-19 : Désignation des délégués au Comité de Pilotage du Pôle Développement Economique Emplois Commerces de Balma**

**EXPOSE :**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-21 ;  
**VU** la délibération D 2019-04-03 en date du 15 avril 2019 ;  
**VU** la convention avec la ville de Balma pour la coopération intercommunale dans le domaine de l'aide à l'emploi ;

Le « Pôle Développement Economique Emplois Commerces » de Balma, anciennement « Maison de l'emploi et de l'économie », a été créé à l'initiative de la Mairie de Balma en octobre 1996. Depuis octobre 2012, la population drémiloise bénéficie des services de cette structure.

Pour les demandeurs d'emploi, ces services sont notamment :

- Un accueil sur rendez-vous et un accompagnement individualisé des personnes en recherche
  - d'emploi ;
  - d'orientation professionnelle ;
  - de formation ;
  - d'information ;
  - d'un accompagnement personnalisé pour les porteurs de projets.
- La mise en relation entre les demandeurs d'emploi et les offres d'emploi des entreprises du secteur.
- Un lieu de ressources documentaires et un espace de documentation sur de nombreux domaines (journaux professionnels ; concours ; contrats aidés ; évolution des métiers).
- La mise en place de parcours de formation en partenariat avec le Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

- L'orientation adaptée vers les divers services liés à l'emploi et à la formation.

Pour les entreprises, ces services sont notamment :

- Un service de conseils et d'informations est proposé pour les entreprises : aide aux démarches de recrutement, collecte et gestion des offres d'emploi, rapprochement des candidatures et du profil de poste défini par l'employeur, informations actualisées sur les mesures pour l'emploi et la formation professionnelle.
- La participation à l'organisation de rencontres professionnelles, de forums...
  
- Des réunions d'information ont lieu régulièrement en direction des entreprises où sont abordés divers thèmes tel que les aides et mesures liées au recrutement.

L'adhésion à la structure s'accompagne de la désignation de deux délégués au sein du comité de pilotage.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,  
DECIDE :**

**ARTICLE UNIQUE :** De désigner, par application de l'article L.2121-21 du CGCT, M. Gilles CLARENS et M. Romain ROQUELAIRE GERVAIS comme représentants au sein du Pôle Développement Economique Emplois Commerces de Balma :

Qui ont déclaré accepter leur mandat.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

Le Secrétaire de séance,  
Christine CUERVO-LOMBARD



Le Maire,  
**Bruno BONARDI**



*La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le cadre exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification, par courrier postal (TA 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 TOULOUSE CEDEX 7), par téléphone (05.62.73.57.40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>*